

Séance du conseil général de la Commune de Pomy du lundi 11 décembre 2023.

1.- Appel

Il est 20h16 lorsque M. Gilles Devals, Président du Conseil général, ouvre la séance ; 28 membres sont excusés et 9 sont absents.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2.-Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2023

Le procès-verbal de la séance du 26 juin 2023 est accepté.

53 Oui, 0 Non, 1 Abstention

3.- Assermentations

Mme Karen Brandt-dit-Grieurin est assermentée.

55 conseillères et conseillers sont présents à cette séance.

4.- Préavis 2023-03 – Budget de fonctionnement pour l'année 2024

Le budget 2024 présente des recettes pour un montant de CHF 4'286'117.- et des charges pour 4'771'811.-. Il se solde donc par un excédent de dépenses de CHF 485'694.

Notre Syndic commente le préavis municipal 2023-03. Il explique que les budgets de fonctionnement sont toujours difficiles à évaluer et précise que la Commune ne maîtrise qu'une petite partie des dépenses car la majorité d'entre-elles sont imposées. Il souligne également que l'inflation exerce une pression sur notre Commune et qu'elle soulève des questions quant à la durabilité des politiques économiques actuelles.

Le budget a été calculé sur une base de 890 habitants et la politique d'amortissement est en lien avec les nouvelles durées d'amortissement prévues par le Modèle Comptable Harmonisé de 2^{ème} génération (MCH2).

Notre Syndic explique que l'implication de la Municipalité ne se limite pas à l'activité communale mais touche aussi à l'activité intercommunale.

Concernant les publications officielles, il mentionne que la Municipalité a pris la décision de poursuivre le projet consistant à travailler localement avec M. Philippe Gschwend, graphiste à Pomy, pour la réalisation du nouveau Pom'Info avec deux éditions en 2024 pour un montant de CHF 5'500. La Municipalité espère que les citoyens apprécieront le travail des rédacteurs et du comité de rédaction.

Il souligne une dépense particulière pour 2024 d'un montant de CHF 25'000 pour l'organisation du Tour du Pays de Vaud à la suite du report de l'édition 2023.

Concernant les forêts, Pomy a rejoint le « Triage du Cerisier » ce qui permet d'alléger les charges pesant sur chacune des communes membres car les frais de base sont divisés avec davantage d'acteurs.

En conclusion, la Municipalité demeure vigilante à l'évolution des finances communales mais reste résolument engagée et déterminée à renforcer le bien-être et le développement de la Commune malgré les incertitudes. Elle remercie en outre les membres de la commission de gestion et les membres du Conseil général pour leur soutien.

Mme Alexane Grin nous lit le rapport de la commission de gestion qui nous invite à accepter le budget.

Notre Président ouvre le débat.

M. Quentin Pellaux a une question concernant le poste pour le Tour du Pays de Vaud, il se demande ce qui est prévu avec le montant budgétisé de CHF 25'000 ?

Notre Syndic explique que sur les CHF 25'000, il y a CHF 15'000 prévus pour l'achat de l'étape, plus précisément CHF 5'000 sont prévus pour le départ et CHF 10'000 pour l'arrivée et les CHF 10'000 restants sont destinés à l'organisation locale pour créer le village étape et prévoir des animations portant sur la promotion du vélo et du sport. Il rappelle qu'il s'agit d'un projet ancien qui date de la législature passée mais avec le Covid, il avait été décalé et la Municipalité avait décidé de le maintenir l'année dernière mais l'édition n'a pas pu avoir lieu pour des questions financières.

M. Jean-Pierre Grin se demande comment se situe la commune de Pomy quant aux changements de péréquation intercommunale maintenant que les couches thématiques ne sont plus en fonction des dépenses mais en fonction de montants fixes ?

Notre Syndic lui répond que Pomy est dans une commune bénéficiaire dans les premières simulations que la Municipalité a eues (CHF 10'000 de moins que dans les simulations prévues). Il précise qu'ils ont fait des simulations en ayant le quartier Longemale prévu pour 260 habitants rempli et la Commune de Pomy reste dans les communes bénéficiaires mais on parle de CHF 10'000 de différence donc la Commune va continuer de payer ce qu'elle payait aujourd'hui, il n'y a pas de grands sauts.

M. Philippe Widmer s'interroge sur le tarif de la nouvelle taxation concernant le réseau des égouts qui n'est pas indiqué dans le préavis.

M. Kilian Cuche explique que le tarif a été affiché sur le site internet et au pilier public. Il s'agit d'une augmentation de CHF 1.90/ m³ d'eau d'épuration à CHF 2.50/ m³ qui est le maximum prévu par le règlement. Il précise que malgré cette augmentation, il reste un déficit de CHF 100'000 d'auto-financement quant aux frais d'épuration de la commune qui sont actuellement payés par les impôts ce qui ne respecte pas le principe de l'utilisateur-payeur. C'est pour cette raison qu'ils ont décidé de travailler dès l'année prochaine sur un nouveau règlement qui taxera également les eaux de pluie de surface en fonction des surfaces bâties non étanches afin d'affecter les coûts d'épuration sur les consommations/ m³ et les coûts d'entretien des collecteurs sur l'eau redistribuée dans le réseau par les surfaces non étanches.

M. Jean-Marc Flick se questionne sur les raisons de l'augmentation de CHF 600'000 dans les recettes budgétées entre 2023 et 2024.

Le Syndic lui répond que cela est dû essentiellement aux taxes qui viennent s'ajouter cette année et qui expliquent que les charges et revenus budgétisés sont plus conséquents en raison du départ du quartier Longemale.

M. Quentin Pellaux constate depuis plusieurs sessions de budget que la Commune investit peu d'argent dans la sécurisation des chemins piétons dans le village. Il se demande s'il serait possible de se mettre en conformité avec les recommandations du BPA concernant par exemple la bonne largeur des zones piétonnes plutôt que de toujours investir dans des élargissements de chaussées et de réfléchir à une vision plus novatrice dans la gestion du patrimoine routier.

Notre Syndic souligne que la Municipalité y travaille et qu'ils ont déjà travaillé sur un plan complet de mobilité et de sécurisation routière du village. Une fois ce plan terminé, il y aura une mise à l'enquête afin que les citoyens puissent s'exprimer et ensuite il faudra le financer. Les infrastructures routières ont un coût considérable donc il faudra étaler les dépenses en commençant par la sécurisation avant l'amélioration. Il explique que les durées d'amortissement plus longues, demandées par MCH2, vont permettre d'étaler ces emprunts et ces charges sur un plus grand nombre d'années mais que les coûts de constructions vont rester les mêmes.

M. Denis Roulier se demande où en est le projet Longemale.

Le Syndic explique qu'une mise à l'enquête a été faite et a donné lieu à trois oppositions. Il reste deux oppositions à ce jour et la Municipalité a décidé de les lever. Ils sont en train de rédiger le permis de construire non-exécutoire qui sera transmis aux opposants avec le

courrier de levée des oppositions et les voies de recours légales. Ce permis qui demande énormément de travail sera le permis définitif. Ils ne savent pas si les opposants souhaiteront continuer la procédure. Il précise en outre que le projet en lui-même avance bien d'après l'architecte du projet. Les premiers travaux qui seront faits sont les fouilles archéologiques et les constructions commenceront ensuite en parallèle. La Municipalité espère pouvoir donner ce permis de construire dans le deuxième semestre de l'année 2024 car cela constitue des rentrées d'argent intéressantes pour la commune. Il rappelle que ce sont toujours des procédures qui prennent énormément de temps.

Le budget est soumis au vote.

Le Conseil général de Pomy décide :

D'adopter le budget de fonctionnement 2024 de la Commune de Pomy tel que présenté.

53 Oui, 1 Non, 1 Abstention

5.- Préavis 2023-04 – Remplacement du tracteur communal. Demande de crédit de CHF 106'000.-

M. Patrick Grin commente le préavis et explique que le choix s'est porté sur ce type de véhicule car le tracteur reste la solution la plus polyvalente et la plus économique pour les travaux principaux effectués dans la Commune par l'employé communal. C'est pourquoi le choix de la Municipalité s'est porté sur la dernière génération du tracteur actuel. Il précise qu'il n'existe pas encore aujourd'hui de tracteur électrique commercialisé donc ils ont dû se rabattre sur un tracteur thermique.

Mme Jeanne Pellaux nous lit le rapport de la commission favorable au préavis.

Notre Président ouvre le débat.

M. Pascal Cuche demande s'il est prévu une deuxième place à l'intérieur de ce tracteur.

M. Patrick Grin lui répond qu'il y aura un deuxième siège où une deuxième personne pourra prendre place et sera à l'abri dans la cabine avec la porte fermée.

M. Pascal Cuche précise qu'il a trouvé un peu dangereux que l'aide attribuée à Laurent Chevalley soit sur les escaliers du tracteur. Il se demande s'il n'aurait pas été plus judicieux d'opter pour un plus petit véhicule avec un pont car quand l'employé communal ramasse les feuilles il doit faire plusieurs trajets à la déchetterie et de prendre un tracteur d'occasion afin de limiter un peu ces dépenses.

M. Patrick Grin explique qu'il aurait été difficile d'avoir un seul véhicule autre qu'un tracteur, il aurait fallu compléter avec un autre véhicule. Il précise qu'il est difficile de trouver sur le marché de l'occasion, un véhicule adapté à son utilisation. Il sera peut-être possible d'équiper le tracteur avec quelque chose de plus pratique pour les matériaux encombrants mais non lourds tels que des feuilles.

M. Pascal Cuche se demande si la Municipalité a pensé au futur avec Longemale et du fait qu'il y aura sûrement besoin d'un deuxième employé communal. Il relève également que l'achat d'un souffle-feuille serait utile à l'employé communal.

M. Patrick Grin précise que cet achat lui a été proposé, qu'il a eu l'occasion d'en tester mais qu'il a confirmé que le balai lui convenait. Concernant le deuxième employé communal, il souligne qu'au moment venu, il est évident que chacun devra avoir un véhicule mais que dans le cadre de l'aide qui a effectué 6 mois d'occupation dans la Commune il s'agissait d'une solution provisoire qui n'était bien-sûr pas idéale du point de vue de la sécurité.

Mme. Marguerite Kudelski se questionne sur la durée de vie d'un tel tracteur.

M. Patrick Grin précise que l'amortissement est prévu sur 10 ans. Le tracteur actuel date de 2006 donc c'est un tracteur qui a fait largement ses 10 ans et qui a donc été largement amorti. Toutefois, en raison du service hivernal et du sel, les barres-boues sont perforées.

M. Gilles Thuillard se demande pourquoi on met du sel qui use beaucoup les tracteurs plutôt que du gravier par exemple.

M. Patrick Grin répond que c'est surtout une question de praticité car le gravier, il faut le ramasser et ce n'est pas idéal si cela finit dans les canalisations.

Le préavis est soumis au vote.

Le Conseil général de Pomy décide :

Article 1 : D'autoriser la Municipalité à procéder à l'achat d'un nouveau tracteur pour un montant de CHF 106'000.- TTC.

51 Oui, 0 Non, 4 Abstentions

Article 2 : D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 106'000.-.

51 Oui, 0 Non, 4 Abstentions

Article 3 : De financer ce montant par la trésorerie courante et, si nécessaire, par un emprunt, auprès de l'établissement bancaire de son choix, pour un montant de CHF 106'000.- dans le cadre de plafond d'emprunts de la législature en cours.

51 Oui, 0 Non, 4 Abstentions

6.- Préavis 2023-05 – Passage en LED des luminaires et télégestion du parc de l'éclairage public. Demande de crédit de 160'000.-

M. Roger Hug présente le préavis et précise qu'à ce jour il y a 195 luminaires sur la Commune de Pomy et uniquement 94 qui sont en LED et il resterait donc 101 luminaires à passer en LED en remplaçant soit le système d'éclairage soit la tête complète.

Ce changement permet de faire des économies d'énergies et cela correspond au plan énergétique de 2022 de la Confédération, du plan climat du canton de Vaud et du plan d'énergie et climat communal (PECC).

Aujourd'hui, on utilise 47'903 KWh et avec le passage aux LED on n'utiliserait plus que 14'271 KWh ce qui permettrait de faire une économie de CHF 12'780 (au tarif de CHF 0.38/ KWh).

Il explique les nombreux avantages de la télégestion sur les luminaires tels que présentés dans le préavis, notamment le fait de pouvoir gérer les horaires d'allumage et d'extinction sans avoir à demander à la Romande Energie de le faire. Le total du passage au LED reviendrait à CHF 73'755 et les coûts de la télégestion reviendraient à CHF 61'981. En comptant les imprévus et la TVA, la demande de crédit d'investissement est de CHF 160'000 pour remplacer tous ces luminaires en LED et faire de la télégestion.

Mme Marguerite Kudelski nous lit le rapport de la commission chargée de l'étude du préavis, qui nous recommande de l'accepter.

Notre Président ouvre le débat.

M. Jean-Marc Flick se questionne quant au système de gestion de l'éclairage car il n'a pas vu de frais de licence par rapport à un potentiel logiciel de gestion. Il se demande si c'est un montant définitif et ferme ou s'il y aura un entretien annuel.

M. Roger Hug précise qu'il y aura un entretien annuel. La Commune paye déjà un montant de CHF 9'000 à la Romande Energie pour l'entretien des luminaires il y aura peut-être un supplément pour ces licences.

Mme Jeanne Pellaux se demande qui va gérer ce logiciel, combien d'heures cela demandera et si cette personne devra être facturée.

M. Roger Hug explique que c'est un logiciel qui n'est pas inconnu car il est déjà utilisé dans d'autres communes qui en sont d'ailleurs satisfaites. Comme ils n'ont pas pu encore l'utiliser il ne peut pas dire combien d'heures seront nécessaires mais cela ne devrait pas être énorme.

M. Quentin Pellaux s'interroge sur l'usage que va faire la Commune de cet outil de gestion. M. Roger Hug répond que cela pourrait être utile en cas de manifestations d'allumer les lumières des axes principaux à partir de 23h ou de laisser la route cantonale complètement allumée car grâce à la télégestion, on peut manœuvrer comme on veut.

Mme Jeanne Pellaux se demande si on va rallumer le village ou si la situation va rester comme maintenant.

M. Roger Hug explique que l'on pourrait rallumer les luminaires à 10% ou 20% mais que l'on peut aussi complètement éteindre les luminaires afin de pouvoir regarder les étoiles ou pour diminuer la pollution lumineuse qui perturbe parfois le sommeil des habitants.

M. Didier Cornamusaz est perplexe quant à cette gestion lumineuse car il ne semble pas y avoir de retour sur investissement direct quant à ce logiciel. Il se demande s'il y a des calculs qui ont été faits.

M. Roger Hug précise que c'est difficile de faire des calculs car ils n'ont pas encore de recul par rapport à cet outil du fait que c'est novateur.

M. Didier Cornamusaz trouve cela dommage que le Conseil doive voter pour l'ensemble et qu'il n'est pas possible de séparer la télégestion de l'éclairage LED.

M. Jean-François Ballif précise que la commission *ad hoc* s'est demandée s'il était préférable de faire deux propositions mais ils ont jugé qu'il était mieux de faire ça d'un seul coup car après cela risquait de coûter plus cher. Il s'agit d'une possibilité de pouvoir adapter l'éclairage et cela ne va pas ruiner la Commune. Si on ne le fait pas, chaque intervention de la Romande Energie coûtera CHF 600 donc on a vite fait de rentabiliser l'investissement.

M. Pascal Cuche rejoint Jean-François Ballif car selon ce dernier il faut aller jusqu'au bout afin de se diriger vers l'économie énergétique.

M. Mickael Saugy demande qui va décider de la gestion de l'éclairage.

M. Roger Hug répond que c'est la Municipalité qui va décider tout en tenant compte des avis.

Mme Alexane Grin se demande si la Municipalité a déjà réfléchi à un plan quant à l'utilisation de système de télégestion.

M. Roger Hug explique qu'il y a des obligations comme les giratoire et les passages piétons qui doivent rester allumés à fond car le canton le demande. Le reste sera défini par axes.

M. Jacques-Emile Henry demande si les photovoltaïques communaux peuvent être utilisés comme énergie pour l'éclairage publique.

Notre Président explique que légalement ce n'est pas possible car la loi fédérale sur l'énergie ne le permet pas pour l'instant.

M. Jean-Pierre Grin précise qu'il a déposé un postulat concernant cette utilisation de l'énergie produite sur un bâtiment pour pouvoir la passer sur un autre bâtiment moyennant une taxe sur la ligne de la Romande Energie. Ce postulat a été accepté et doit aller au Conseil des Etats. Il espère qu'il sera accepté afin de permettre cette autoconsommation sur d'autres bâtiments tout en payant une taxe pour utiliser la ligne de la Romande Energie et ainsi que la totalité du courant produit soit utilisée.

M. Cédric Stucker demande s'il est possible sans télégestion de programmer l'éclairage d'une route de manière définitive et que des coûts de la Romande Energie ne soient occasionnés qu'en cas de changement de programmation.

M. Roger Hug explique qu'il est possible sur les LED de modifier l'intensité mais que cela ne peut se faire que sur l'ensemble du parc.

M. Robert Richardet raconte qu'il s'est trouvé une fois dans un village de Madagascar et qu'il n'y avait que deux luminaires et que cela allait très bien. Il y a un luminaire qui ne fonctionne pas depuis plusieurs mois dans un carrefour à Chevressy et que cela ne pose pas de problème.

Notre Président explique qu'il est responsable des achats à la Romande Energie donc qu'il est obligé de se récuser et de ne pas voter. Il laisse donc sa place au vice-Président pour le vote de ce préavis.

Le préavis est soumis au vote.

Le Conseil général de Pomy décide :

Article 1 : D'autoriser la Municipalité à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour procéder au changement des luminaires publics en LED ainsi que de mettre en place un système de télégestion pour un montant de CHF 160'000.-.

46 Oui, 1 Non, 7 Abstentions

Article 2 : D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 160'000.-.

47 Oui, 0 Non, 7 Abstentions

Article 3 : De financer ce montant par un emprunt, auprès d'un établissement bancaire de son choix, pour un montant de CH 160'000,- dans le cadre du plafond d'emprunts de la législature en cours, si nécessaire.

47 Oui, 0 Non, 7 Abstentions

7.- Préavis 2023-06 – Remplacement de la conduite de distribution d'eau potable Pomy-Nord. Demande de crédit de CHF 380'000.-

M. Kilian Cuche donne quelques éléments historiques du projet. Ils ont fini le plan directeur pour la distribution des eaux en début d'année. Ce plan prévoit des mesures à court et long terme. Les trois mesures principales à court terme étaient le bouclage avec l'ORIF qui a été fait dans le cadre des travaux du giratoire, la rénovation de la station de pompage qui est en cours d'étude et le remplacement de la conduite de distribution appelée Pomy-Nord qui va du réservoir jusqu'à la croisée des routes de Cuarny/Cronay et qui fait l'objet de ce préavis. Les bénéfices de ce remplacement sont la réalisation dans les temps de la mesure du plan directeur, la garantie de la qualité de l'eau, la garantie de la pression et de la distribution en doublant le diamètre et garantir la pression nécessaire aux bornes hydrantes. Ce remplacement va bénéficier à l'ensemble du réseau en améliorant globalement la défense incendie.

Il précise que le financement de la conduite se fera au moyen de la trésorerie courante ou par un emprunt. Cet investissement sera amorti via le fonds de réserve ce qui va permettre de continuer à investir pour les autres mesures. Pour l'instant le prix de l'eau reste inchangé pour janvier 2024 à la suite de cet investissement mais ce ne sera peut-être pas le cas pour des investissements futurs.

M. Gabriele Pisu nous lit le rapport de la commission chargée de l'étude du préavis, qui nous recommande de l'accepter.

Notre Président ouvre le débat.

M. Quentin Pellaux se demande pourquoi on ne profite pas d'un préavis tel que celui-ci pour intégrer de l'argent pour une bordure avec du revêtement afin de faire en sorte qu'il y ait de la sécurité dans le carrefour à l'entrée du village à la route de Cuarny qui est très fréquenté.

M. Kilian Cuche précise que le but de ce préavis est de se concentrer sur les infrastructures d'eau car comme le fonds de réserve est concerné, il n'est pas possible d'intégrer dans ce

préavis des investissements concernant les trottoirs. La Municipalité a regardé les potentielles synergies dans le cadre de ce projet. Concernant la synergie possible avec le plan mobilité, il faudra regarder quand sera réalisé cette conduite et si cela a du sens de faire cela à ce moment-là.

M. Quentin Pellaux trouve que de plus en plus dans les autres communes il y a des préavis qui comportent des investissements pour le réseau et des investissements pour la surface et il pense qu'il faudrait peut-être prendre cette logique-là afin que la Commune puisse aussi avancer plus rapidement sur les projets de surface.

M. Roger Hug souligne qu'il y a actuellement un projet sur la route entre le giratoire de Pomy et la route de Cronay donc ils vont profiter de demander à la DGMR pendant qu'ils goudronneront cette zone d'avoir des prix pour refaire aussi la traversée de Pomy. Ils ne veulent donc pas faire un bout de route s'il est possible d'avoir des meilleurs prix avec la DGMR.

Le préavis est soumis au vote.

Le Conseil général de Pomy décide :

Article 1 : D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de remplacement de la conduite de distribution d'eau potable Pomy-Nord.

53 Oui, 0 Non, 2 abstentions

Article 2 : D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 380'000.-.

53 Oui, 0 Non, 2 abstentions

Article 3 : De financer ce montant par la trésorerie courante et, si nécessaire, par un emprunt, auprès de l'établissement bancaire de son choix, pour un montant de CHF 380'000.- dans le cadre de plafond d'emprunts de la législature en cours.

53 Oui, 0 Non, 2 abstentions

8.-Informations de la Municipalité.

M. Christian Pellaux

Grande salle : L'onduleur foudroyé ce printemps est enfin arrivé chez le réparateur Electroval et ils vont venir le poser la semaine prochaine. Concernant le problème des branchements des batteries, il a rendez-vous ce jeudi avec une entreprise d'électricité pour résoudre ce casse-tête. Ils sont actuellement en discussion avec l'atelier d'architecture qui a construit la Grande Salle et les entreprises pour déterminer qui va payer la réparation voire le remplacement de ces batteries mais en attendant les panneaux solaires fonctionnent très bien même si un onduleur est en panne. Les carrelages fendus à la cuisine et dans les WC hommes ont été remplacés. La buvette est maintenant équipée de verres à eau et de tasses à café. Quasiment tous les week-ends, la salle du Levant est louée et satisfait les utilisateurs. Une banque frigorifique mobile sur roulette a également été achetée pour maintenir les boissons au frais lors de manifestations dans la salle de gym.

Il rappelle aux utilisateurs de la salle de fermer à clé toutes les portes qui ont été ouvertes en quittant les locaux car ils retrouvent souvent des portes non-verrouillées et donc de la disparition de matériel. Il remercie par avance de l'avertir en cas de dysfonctionnement ou de dégât lors de l'utilisation de notre Grande Salle. Il souligne que les sociétés locales profitent gratuitement de la salle pour leurs assemblées et leurs répétitions. La Grande Salle est aussi très appréciée des écoles, des sociétés de gym et de volley pour les entraînements, matchs et soirées annuelles. La fanfare est également très contente de pouvoir utiliser l'abri de protection civile comme local de répétition.

Collège : Il n'y a rien à signaler à part quelques travaux d'entretien courant mais maintenant il faut songer à agrandir le collège. Ils ont demandé à un architecte d'identifier les possibilités qu'il y aurait sur le site.

Ancien collège ; bâtiment communal ; Troillet : tout va bien, les appartements sont tous occupés et les locataires sont heureux d'habiter à Pomy.

Il remercie tout le personnel communal, notre Syndic, ses collègues municipaux pour tout le travail effectué et la bonne ambiance et souhaite ses meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'années.

M. Patrick Grin

Il remercie le Conseil général pour la confiance concernant le remplacement du tracteur communal.

Point de rassemblement d'Urgence Communal (PRU) : il a été mis en place selon les directives de l'Etat major de Crise du canton dans cette salle du Levant. Le PRU peut être activé afin d'informer et survenir aux besoins des habitants en cas de crise énergétique par exemple. Cette salle sera donc équipée d'une génératrice, d'un éclairage de secours et de moyens de communications indépendants.

Défense incendie : Il y a actuellement 220 sapeurs-pompiers de milice dont 8 sapeurs permanents qui sont au service de notre région en tout temps. Ils effectuent en moyenne toutes les 20 heures une intervention pour des accidents, incendies, inondations ou pour d'autres événements de ce type. Lors de la journée de recrutement du 9 novembre, 28 personnes ont réussi les tests de sélection et combleront, après une année de formation, les rangs des différentes sections. L'intégration des Jeunes Sapeurs-Pompiers a été acceptée par toutes les communes membres et sera effective dès le 1^{er} janvier 2024.

Sapins de Noël : ils seront disponibles dès le 16 décembre à la déchetterie comme d'habitude. Toutefois, cette année, ils proviendront d'un producteur de la région de Boudry car la Commune a profité d'une commande groupée avec les autres membres du triage du Cerisier et qu'il est de plus en plus difficile d'en trouver des jolis dans les forêts communales. Ces sapins sont facturés CHF10 à la Commune mais cette année il a été décidé de les offrir. Il remercie tout le personnel communal pour leur travail, ses collègues pour leur excellente collaboration et souhaite à tous la santé et des belles fêtes de fin d'année.

M. Sacha Jeanrenaud

Comme cela fait peu de temps qu'il est Municipal, il précise qu'il n'a pas encore beaucoup d'informations à donner.

Le bureau technique d'Yvonand qui s'occupe des dossiers a engagé une nouvelle personne afin de traiter plus rapidement les dossiers.

Depuis qu'il est à la Municipalité, ils ont pu donner 6 permis de construire et certains dossiers sont encore en cours.

Les dossiers en cours pour la commission de salubrité qui avaient été laissés en suspens vont être repris au début de l'année prochaine.

Il remercie les citoyens de l'avoir élu pour ce dicastère et souhaite de bonnes fêtes de fin d'années à tous. Il remercie également la Municipalité pour la confiance témoignée à son égard et pour leur engagement.

Mme Murielle Billaud

Ecole : Il y aura un agrandissement de 6 classes en Portakabin sur le site d'Yvonand pour août 2024, il n'était pas possible de placer tous les élèves sans cette solution. La Commune d'Yvonand travaille sur l'agrandissement prévu qui comporte quelques particularités. L'augmentation du coût par élève est assez conséquente est cela est surtout dû à ces 6 classes en Portakabin pour la deuxième partie de 2024. Concernant le collège de Pomy, le projet d'agrandissement est lancé et la Municipalité nous en dira plus au prochain Conseil général. Avec le projet initial, il était prévu d'agrandir 4 classes sauf que l'idée serait de garder tous les élèves de la 1^{ère} à la 6^{ème} année sur le site de Pomy et pour ce faire il est impératif d'après les études réalisées par Microgis, d'agrandir 5 classes, ils attendent donc de voir si c'est réalisable. Ils devraient également pouvoir mettre un local de l'UAPE dans cet agrandissement.

Social : Un repas intergénérationnel a été organisé cet automne. Il s'agissait du premier depuis le covid et il a bien plu. Ce sont 9 enfants de 12 ans qui sont venus faire le service. À la suite de cette journée, il y a eu des échos qu'il faudrait trouver un moyen de réunir les

gens donc ils sont en train de réfléchir à faire des cafés-contacts un matin par mois pour permettre à la population de se retrouver, un flyer devrait nous parvenir en début d'année. Ils ont pu réaliser avec le Giron que les gens ont plaisir à se réunir sur le site de Pomy.

Tour du Pays de Vaud (TPV) : En principe en face de l'administration communale, il y aura des possibilités de nous restaurer avec plusieurs stands. Elle nous invite à réserver le 26 mai, date à laquelle le TPV aura lieu, dans nos agendas.

Fenêtres de l'Avent : Elle remercie Karin Vuillemin et Marie Corbaz qui ont relancé les fenêtres de l'Avent et invite les citoyens à faire un tour du village.

Elle remercie tous les collaborateurs de la communes et toutes les personnes qui participent de près ou de loin au fonctionnement de la commune. Elle remercie le Syndic et ses collègues municipaux pour la bonne entente et souhaite à tous de magnifiques fêtes de fin d'année.

M. Roger Hug

Gestion des déchets : La compostière va ouvrir le 2 mars 2024. Si besoin, il est possible de demander la clé en appelant Laurent Chevalley qui viendra nous ouvrir. La déchetterie sera fermée le 26 décembre 2023 et le 2 janvier 2024, des conteneurs seront dehors pour le carton et les ordures ménagères. José Ledesma sera le nouveau surveillant de la déchetterie et de la compostière pour 2024 et Valentin Hug quitte son poste à la compostière. Une réflexion est en cours notamment sur la collecte des plastiques, le résultat est attendu pour 2024 voire 2025. Des déchets (6 sacs noirs) ont été retrouvés dans la forêt et la fouille n'a pas permis de retrouver des adresses.

Giratoire de l'Orif : Les travaux sont quasiment terminés. Quelques modifications de signalisations vont être portées par la DGMR. A ce jour, les coûts sont maîtrisés : un bilan sera fait au premier trimestre de l'année prochaine car toutes les factures n'ont pas encore été reçues. Ils sont à disposition en cas de question sur ce giratoire ou sur la mobilité douce.

Plan général de circulation : la commission consultative de circulation cantonale a validé le plan de la circulation proposé par la Municipalité. Cela implique qu'il faudra établir un plan de marquages et de signalisations pour la DGMR, demander des offres à des entreprises de signalisation et de marquage, faire un préavis pour faire valider le concept et le financement par le CG, et en cas de validation il faudra demander la publication dans la FAO pour la validation formelle du plan de mobilité.

Routes : l'entretien sur les Chemins de la Gagine et de la Moutonnerie ainsi que la réfection des dalles de béton sur le Chemin du Champ de Pin sont prévus pour 2024. Concernant les informations données par la DGMR : le projet d'assainissement entre la route de Pomy à Cronay avance mais il y a des retards dans le projet. Il y aura une présentation qui sera faite dans le village de Pomy et de Cronay pour montrer l'ampleur du projet. Dans le courant de l'année prochaine, il y aura des restrictions de circulation entre Cuarny et Yvonand car ils vont refaire le tapis sur ce tronçon.

Il remercie les surveillants de la déchetterie et de la compostière, le personnel communal, ses collègues municipaux et le bureau du Conseil et souhaite à tous de joyeuses fêtes de fin d'année.

M. Kilian Cuche

Travaux réalisés : il se passe rarement une semaine sans qu'un curage d'un collecteur, une inspection de conduite ou une réparation soient faits donc nos infrastructures méritent une attention constante surtout pour les eaux claires. Les projets qui se font dans le village permettent de voir où il y a des problèmes et de réparer à mesure. Concernant l'eau potable, il y a toute une série de vannes qui ne fonctionnent plus. Il profite de remercier le Conseil pour la confiance dans l'investissement pour le remplacement des conduites. La pose des compteurs arrive à bout touchant. Il y a un nouveau système de compteurs à distance et le premier relevé sera à la fin de l'année ou au début janvier. Le but de ces compteurs est de pouvoir faire les relevés à distance et pouvoir faciliter le transfert de données dans le logiciel comptable. Ils demandent de faire bon accueil à l'entreprise qui s'occupe de ce changement afin que tous soient changés d'ici la fin de l'année. Concernant les bornes hydrantes, 2 ont

été changées car elles étaient dangereuses pour la défense incendie et d'autres seront changées au fur et à mesure.

Travaux en cours : La mise en ordre des audits de cybersécurité est toujours en cours et cela fait deux ans qu'on a commencé. Le dernier audit devrait se faire le 21 décembre 2023. Dans le cadre de l'auto-contrôle, un inventaire des sources privées doit être fait donc les habitants recevront avec les informations pour le relevé des compteurs ou les factures d'eau, une feuille réponse pour savoir s'ils ont des sources privées chez eux.

Travaux futurs 2024 : La suite des mesures pour le plan d'évacuation d'eau, la réparation et l'entretien courant comme d'habitude, le remplacement et l'entretien de 4 bornes hydrantes, divers travaux sur des anciennes vannes des chambres de compteurs, mise à jour du règlement sur l'épuration où les eaux usées devraient être séparées des eaux claires.

Taxes : avant on était à CHF 1.90/ m³ et on passera dès le 01.01.24 à CHF 2.50/ m³ hors TVA qui est le tarif maximum selon le règlement et avec ce tarif on est encore en déficit d'auto-financement de CHF 100'000.

Il remercie toutes les personnes qui s'investissent dans cette commune, ses collègues, le personnel communal et souhaite à tous un joyeux Noël et une bonne année 2024.

M. Yvan Débieux

Plan d'affectation communale (PACom) : il a été mis à l'enquête et il y a eu 4 oppositions, 2 ont été retirées à la suite de la discussion avec les opposants et 2 ont été maintenues. La procédure demande que ce soit le Conseil général qui lève les dernières oppositions si nécessaires donc la Municipalité viendra avec le projet au Conseil. La façon d'exploiter les zones d'utilité publique est en réflexion donc la Municipalité est en train de retravailler une petite partie du règlement.

Pom'Info : il aura une nouvelle monture. Il sera bientôt distribué dans les boîtes aux lettres et espère qu'il plaira.

Il remercie le bureau du conseil pour la bonne collaboration, il remercie les conseillers généraux, ses collègues et souhaite plein succès et une bonne santé à tous.

Il souhaite également la bienvenue à Madame Dominique Nijenhuis qui travaille dans notre Commune depuis le 1^{er} décembre en qualité de boursière.

9. Divers et propositions individuelles

M. Jean-Pierre Grin aimerait remercier la Municipalité pour les réceptions organisées au cours de ses mandats politiques. Il a été très touché par la réception organisée le 10 novembre avec invitation des communes avoisinantes. Il explique qu'un journaliste, M. Fabien Dunand, a écrit un livre sur son parcours depuis sa naissance jusqu'à la fin de son mandat. Il a été publié il y a une quinzaine de jours et il a pris des exemplaires ce soir avec lui qu'il vendra à la suite du Conseil. Il remercie le conseil et la population de Pomy de lui avoir fait confiance pendant toutes ces années.

M. Robert Richardet s'adresse à M. Roger Hug quant au giratoire de l'Orif car il n'a pas compris ce qui figure sur le giratoire et ce que cela représente.

M. Roger Hug explique que le O représente l'Orif et la couleur bleue son logo. Quant aux pierres, cela représente le rôle de l'Orif qui est de remonter les gens pour qu'ils puissent s'insérer à nouveau professionnellement.

M. Robert Richardet explique que de nombreuses personnes, dont lui, font le trajet de Chevressy à Yverdon en passant par les chemins bétonnés à vélo. Comme il y a une grande circulation, il a décidé de rouler au milieu de la route et d'autres personnes qui font ce trajet font la même chose car il n'y a pas de piste cyclable. Il précise que cela ne sert donc à rien aux personnes derrière lui de le klaxonner car il restera au milieu.

Yves Hürlimann : remercie Jean-Pierre Grin et se réjouit qu'il soit de nouveau libre le mardi soir pour la fanfare.

M. Quentin Pellaux demande aux membres du bureau du Conseil si les anciens PV et l'historique des décisions sont disponible sur le site de Pomy.

Notre Président lui répond que oui en allant sous la rubrique « Autorités » puis « Conseil général ». Il précise qu'il y a également le règlement du conseil.

M. Gilles Thuillard se questionne quant à la nécessité de saler les routes quand sont annoncées des hausses de températures et donc de la pluie dès le lendemain. Il se demande aussi qui décide quand il faut ou non saler.

M. Patrick Grin répond que c'est toujours délicat. C'est l'employé communal qui décide car c'est son travail et c'est lui qui a l'habitude. Il y a eu des périodes où le sel a été mis trop tard et après, avec une période de bise, on n'arrive plus rien à dégeler donc parfois, du sel est mis à titre préventif ce qui permet de bénéficier de plus de temps pour intervenir le matin.

M. Pierre-Yves Jaquenoud questionne Roger Hug quant aux travaux qui vont se faire entre Pomy et Cronay. Il demande si on pourra donner son avis ou si on sera mis devant le fait accompli.

M. Roger Hug précise qu'une présentation du projet et une mise à l'enquête vont être faites.

M. Pierre-Yves Jaquenoud s'adresse à M. Patrick Grin concernant la Police qui fait quelques fois des contrôles mais malheureusement mal ciblés. Ils font parfois des contrôles sur la route entre Pomy et Cronay sur le tronçon limité à 80 Km/h mais ils en font rarement sur le tronçon limité à 60 Km/h et surtout il n'y a jamais de contrôle concernant le bruit.

M. Patrick Grin le remercie pour la remarque et précise qu'il va transmettre l'information au comité de direction de la PNV.

M. Jean- François Ballif est également soucieux du bruit et espère que quand le revêtement sera refait, un absorbant sera mis. Il demande s'il est nécessaire que tous les gens du quartier écrivent pour que la Commune en prenne note.

M. Roger Hug précise que c'est la DGMR qui décide et qu'il faut venir en parler lors de la présentation à la population.

M. Jean-Daniel Richardet souhaite remercier, au nom des aînés de la Commune, la Municipalité pour la belle initiative d'inviter les aînés à partir de 70 ans pour ce repas du mois d'octobre. Ils ont eu beaucoup de plaisir et se réjouissent déjà du prochain.

M. Quentin Pellaux se demande s'il y aura une inauguration de la nouvelle route.

M. Roger Hug que répond oui, il y en aura une mais que la date n'est pas encore fixée car il faut que les politiques soient libres aussi.

Notre Président remercie la Municipalité et précise qu'il y a un apéro proposé par la Commune après le Conseil. Il clôt la séance à 22h32.

Le président

La secrétaire

